

Vacarme, semaine du 18 au 22 février 2019

RTS-La Première – 13h à 13h30

Les Echos de Vacarme, dimanche 24 février – 9h à 10h

Délit de solidarité : punis d'avoir aidé

Ils s'appellent Lisa Bosia, Annie Lanz ou encore Norbert Valley. Ils ont été punis pour avoir porté secours à des migrants en situation irrégulière en Suisse. Cela s'appelle un délit de solidarité. Même si juridiquement cette expression n'existe pas, elle a été démocratisée par le procès en France de Cédric Herrou, ce paysan de la vallée de la Roya dont la ferme est devenue un lieu de refuge sur la route de la migration. En Suisse, les militants des Droits de l'Homme pointent du doigt l'article 116 de la loi fédérale sur les étrangers qui interdit l'aide à l'entrée, à la sortie et au séjour illégaux. Doit-on respecter la loi quitte à laisser une personne dans le froid ?

Reportages de Tristan Miquel
Réalisation : Matthieu Ramsauer
Production : Véronique Marti

LUNDI 18.02.19

Une frontière à ne pas franchir

La nuit, dans la neige et le froid, des migrants franchissent le col de Montgenèvre pour passer de l'Italie à la France. Échapper à la police, résister aux engelures, ne pas tomber dans une crevasse, trouver un endroit où dormir, le parcours est périlleux. Pour leur venir en aide, des maraudes sont effectuées par des activistes. Ces derniers ont le droit de porter secours à des personnes en grande détresse, mais pas de les aider à franchir la frontière. Une nuance sur laquelle jouent forces de l'ordre et maraudeurs. Les tensions sont régulières, c'est ainsi que l'année dernière l'affaire des *trois de Briançon* a éclaté.

MARDI 19.02.19

Cacher et ne pas s'en cacher

Bernard ne veut pas dire l'adresse ni même le canton où Jacob*, un requérant débouté togolais, est caché. Il faut dire que depuis que Jacob a reçu sa lettre de renvoi, la police est venue deux fois le chercher au domicile de Bernard où il résidait. Jacob vit la peur au ventre. De son côté Bernard fait tout pour trouver une solution juridique, car il est exclu pour ce retraité que Jacob retourne dans son pays où selon lui, il risque sa vie. Il le clame haut et fort : si la police revient chercher son protégé, il faudra lui passer sur le corps.

*Jacob, prénom d'emprunt

MERCREDI 20.02.19

Pasteur et pas passeur

Norbert Valley est pasteur. La police est venue le chercher un dimanche alors qu'il prêchait. Son crime ? Avoir donné les clés du temple et de l'argent de poche à un requérant d'asile débouté. Le pasteur devient alors passeur et se retrouve devant la justice pour facilitation de séjour illégal d'un étranger. Peut-on être puni pour un geste d'humanité ? Claude Ruey, juriste et ancien conseiller d'État vaudois, défend Norbert Valley, lui qui pourtant était chargé de faire respecter la loi.

JEUDI 21.02.19

Ceux qui ont dit non

Délit de solidarité, objection de conscience, désobéissance civile, l'être humain a depuis toujours enfreint les lois par conviction. Chaque époque a ses débats et ses combats, des suffragettes aux antinucléaires, des militants anti-apartheid aux Justes durant la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui on parle d'antispécisme, d'aide aux migrants ou de désobéissance climatique. Petite revue historique d'actions pas vraiment démocratiques avec Clémence Demay, doctorante en faculté de droit à l'UNIL et dont la thèse porte sur la désobéissance civile.

VENDREDI 22.02.19

Délits d'élus

Il y a deux ans, Lisa Bosia a été condamnée pour avoir fait passer des migrants d'Italie en Suisse. Si son cas a fait grand bruit c'est qu'elle est aussi élue socialiste au Grand Conseil tessinois. Aujourd'hui elle ne regrette rien, même si les conséquences pour elle ont été lourdes. En ville de Lausanne également des membres du parlement s'étaient rebellés pour soutenir des requérants déboutés avec toujours cette même question : des élus peuvent-ils commettre des délits si c'est pour venir en aide aux plus démunis ? Ne pas respecter le jeu démocratique est-ce une bonne pratique politique ? Lisa Mazzone, Conseillère nationale verte s'est souvent posé la question, elle qui vient de lancer une initiative parlementaire visant à décriminaliser le délit de solidarité.

DIMANCHE 24.02.19

Les Echos de Vacarme

Ils s'appellent Lisa Bosia, Annie Lanz ou encore Norbert Valley. Ils ont été punis pour avoir porté secours à des migrants en situation irrégulière en Suisse. Cela s'appelle un délit de solidarité. Même si juridiquement cette expression n'existe pas, elle a été démocratisée par le procès en France de Cédric Herrou, ce paysan de la vallée de la Roya dont la ferme est devenue un lieu de refuge sur la route de la migration. En Suisse, les militants des Droits de l'Homme pointent du doigt l'article 116 de la loi fédérale sur les étrangers qui interdit l'aide à l'entrée, à la sortie et au séjour illégaux. Doit-on respecter la loi quitte à laisser une personne dans le froid ?

Invités : Les invités suivront